

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT DES ECOLES DE LA REGION DE GARLIN

L'an deux mille dix-neuf, le treize février, les membres du Comité syndical se sont réunis à GARLIN sous la présidence de Mme Michèle PLANTE.

Nombre de délégués	21	<b>Membres présents :</b> Mmes BITAILLOU F, DUFRECHE MH, DUPLANTIER MC, MAILLOT MC, PLANTE M. Mrs ERIZABAL C, GUIRAUT J, JONVILLE B, LACOSTE P, LAHORE C, LAHORE JP, LANUSSE-CAZALE A, LECHON A, MARTENS C, MICHEL D, MONSEGU M, PAULIEN R, PELANNE C.
En exercice	21	
Présents	17	
Dont suppléants	1	
Dont représentés	0	
<b>Votants</b>	<b>17</b>	
Dont pour	17	
Dont contre	0	
Dont abstention	0	
<i>Convocation : 06.02.2019</i>		
<b>Etaient excusés :</b> Mme ARGILAGA MC, Mrs CAU-MIL T, CAZALIS PETIT JEAN J, COSTADOAT P, MICHEL D.		
<b>Secrétaire de séance :</b> Mme Marie-Christine MAILLOT		

### **N°2019-B1 – FINANCES – PROJET D'AMENAGEMENT D'UN ESPACE JEUNE – DEMANDES DE SUBVENTION DETR 2019 ET CAF 64**

#### RAPPORT

Mme la Présidente expose au Comité Syndical le projet d'aménagement d'un espace Jeunes.

Elle rappelle au Comité Syndical que le Projet Educatif de Territoire, validé par l'assemblée en mars 2018, propose dans son axe 6 « Créer des Espaces d'implication et de participation des enfants et des jeunes » la création d'un espace Jeunes sur les temps périscolaire et extrascolaire.

Elle précise également que la Communauté de Communes des Luys en Béarn est en train de mettre en place un maillage de structures autour de la politique jeunesse sur son territoire et que la mise en œuvre sur GARLIN est prioritaire. La CCLB accompagnera financièrement le Syndicat dans le fonctionnement.

Elle ajoute que le dossier de demande de subvention a été établi par le Service Technique de l'Agence Publique de Gestion Locale et que la dépense a été évaluée à 400 862.96 € HT en intégrant l'acquisition immobilière.

Afin de mettre en œuvre le projet d'aménagement d'un espace Jeunes au 3 place de la Liberté à GARLIN, Mme la Présidente propose de déposer une demande d'aide financière dans le cadre de la DETR 2019 et de l'aide à l'investissement de la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Atlantiques.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de ces demandes est le suivant :

Plan de financement				
Dépenses		Recettes		
Libellés	Montant éligible HT en €	Libellés	Montant éligible en € HT	Part en %
Acquisition	163 003.00	Etat - DETR	160 345.18	40
Travaux d'aménagement	199 180.00	CAF 64	100 000.00	24.95
Autres dépenses (BE, SPS, AMO,...)	38 679.96	Autofinancement	140 517.78	35.05
<b>TOTAL</b>	<b>400 862.96 €</b>		<b>400 862.96 €</b>	<b>100</b>

#### DECISION

**Le Comité Syndical** ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

**APPROUVE** le projet d'aménagement d'un espace jeunes à GARLIN

- APPROUVE** le plan de financement de l'opération
- DIT** que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds libres et par emprunt conformément au plan de financement
- AUTORISE** Mme la Présidente à solliciter de l'Etat et de la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées Atlantiques le maximum de subventions possible pour ce type d'opération et à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
La Présidente,



Michèle PLANTE